



UNIVERSITÉ D'AVIGNON  
ET DES PAYS DE VAUCLUSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Présidence – 2011-005

Présidence  
Direction Générale des Services

**Le Président de l'Université,**

VU la loi Libertés et Responsabilités de Universités (LRU) n° 2007-1199 du 10 août 2007 – Article 712-3,

VU le décret n° 84-723 du 17 juillet 1984 portant création de l'Université d'Avignon,

VU les statuts de l'Université d'Avignon, approuvés par l'arrêté ministériel du 14 novembre 1985, modifiés,

VU le décret n° 94-39 du 14 janvier 1994 modifié,

VU les résultats du scrutin de l'élection du Doyen de l'UFR-ip « Sciences et Technologies » en date du 8 février 2011

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Pascal LAURANT est nommé à compter du 9 février 2011, Doyen de l'UFR-ip « Sciences et Technologies ». Il bénéficie à compter de cette date d'une délégation de signature pour l'exécution du budget de l'UFR-ip ainsi que pour les actes de gestion administrative liée au fonctionnement de celle-ci.

**Article 2**

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 9 février 2011

Le Président de l'Université d'Avignon

Emmanuel EPHIS

Le Doyen de l'UFR-ip « Sciences et Technologies »

Pascal LAURANT

Vu, l'Agent Comptable

Christophe PRUVOST

UNIVERSITÉ D'AVIGNON  
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

**PRÉSIDENTE**  
**DIRECTION GÉNÉRALE**  
**DES SERVICES**

Campus centre-ville  
Site Ste Marthe  
74 rue Louis Pasteur  
84029 AVIGNON CEDEX 1  
Tél. +33 (0)4 90 16 25 25  
Fax. +33 (0)4 90 16 25 20  
<http://www.univ-avignon.fr>